La Ruche - 35290 – Quédillac

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nous vous demandons de bien vouloir lire attentivement ce règlement, et le conserver.

PÉRIODES D'OUVERTURE

- Les mercredis en période scolaire : chaque mercredi. Horaire de fin : 17 h. Capacité d'accueil : 29 enfants, de 3 ans à 12 ans.
- Les vacances scolaires : du lundi au vendredi. Horaire de fin : 17 h 30. Capacité d'accueil : 49 enfants, de 3 ans à 12 ans. Fermeture les jours fériés, ainsi qu'aux vacances de noël (sauf demande suffisante).
- Vacances d'été : 6 semaines, soit les 4 premières de vacances + 2 dernières qui précèdent la rentrée scolaire. Horaire de fin : 17 h 30. Capacité d'accueil : 49 enfants, de 3 ans à 12 ans.

Formules	Horaires	Tarifs communes partenaires*	Tarifs hors-commune
Journée avec repas	9 h – 17 h 30 (17 h les mercredis scolaires)	14,50 €	18,50 €
Journée sans repas	9 h – 12 h + 13 h 30 – 17 h 30 (ou 17 h)	11,00 €	15,00 €
½ journée avec repas	9 h – 13 h 30 OU 12 h – 17 h 30 (ou 17 h)	12,50 €	15,50 €
½ journée sans repas	9 h – 12 h OU 13 h 30 – 17 h 30 (ou 17 h)	9,00 €	12,00€
Garderie (par créneau)	à partir de 7 h 30 – ET /OU – jusqu'à 19 h	1,00 €	1,00€

Modulation des tarifs en fonction des revenus – Quotient familial

Lorsque le quotient familial QF est inférieur ou égal à 400 €, une réduction de 25 % est appliquée.
Lorsque le QF est compris entre 400 € et 1 500 €, la réduction décroît linéairement de 25 % à 0 %.
Pour un QF supérieur à 1 500 € – ou s'il ne nous est pas communiqué – il n'y a pas de réduction.
La réduction s'applique à l'ensemble des éléments de facturation, hormis la cotisation annuelle (26 € en 2024).

* Quédillac, La chapelle Blanche, Saint Jouan de l'Isle, La Chapelle du lou

INSCRIPTION – FACTURATION

Les inscriptions de fréquentation se font par période, de vacances à vacances. L'opération se fait en ligne, via un lien internet communiqué aux familles adhérentes.

- 1ème période : les mercredis + vacances de d'hiver
- 2ème période : les mercredis + vacances de printemps
- 3ème période : les mercredis jusqu'au 5 juillet
- 4ème période : les vacances d'été (5 semaines + 1 semaine)
- 5ème période : les mercredis + vacances de la toussaint
- 6ème période : les mercredis + vacances de noël (selon la demande)

Inscriptions : modifications possibles

Un annulation est possible via l'espace famille, 7 jours avant le jour concerné maximum.

Toutes les demandes de modification (inscription, désinscription) doivent être saisies via l'espace famille.

En cas d'absence pour cause de maladie un certificat médical sera demandé ; le repas du premier jour d'absence sera mis à disposition et facturé.

Les absences non justifiées, ou annoncées hors délai, donneront lieu à facturation.

La facturation est établie une fois par mois, et le règlement doit être fait dans les 10 jours à l'adresse indiquée sur la facture par chèque bancaire, chèque-vacances, virement, ou espèces ; possibilité de déposer le règlement au centre.

FONCTIONNEMENT

Les parents doivent CONDUIRE L'ENFANT jusqu'à l'animateur – relais chargé de l'accueil, afin que celui ou celle-ci enregistre son arrivée ; ce n'est qu'à partir de ce moment que l'enfant sera pris en charge par l'association. De même le soir, ils doivent venir chercher l'enfant. Les enfants sont confiés à l'équipe d'animation, en respectant les heures de début et fin de séance… au-delà les parents (responsables légaux) reprennent leur responsabilité.

Nous vous demandons de signer la feuille de présence journalière en quittant le centre.

Les enfants ne quittent le centre qu'accompagnés de la ou des personnes indiquées sur la fiche d'inscription, à moins d'une dérogation écrite.

En déposant ou en reprenant votre enfant, vous pouvez obtenir tout renseignement sur le déroulement de la journée ou sur les suivantes.

Pour toute question administrative ou plus générale, vous pouvez vous adresser au Directeur du Centre, ou à une bénévole présente.

Pour le bon déroulement du centre, nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes notamment pour les inscriptions et réservations car il nous faut prévoir le personnel en conséquence, réservation d'animations extérieures, prévisions des repas, merci de votre compréhension.

Bon à savoir…

Pour les enfants faisant la sieste, prévoir un sac au nom de l'enfant avec nécessaire de couchage (drap, couverture …), et un change.

Selon la saison, penser à la casquette, la crème solaire, le maillot de bain, le sac à dos…

ADHÉSION – ASSURANCE – RESPONSABILITÉ

L'accueil de loisirs est une structure associative, gérée par l'association locale CSF de Quédillac. C'est un lieu d'accueil, de socialisation et d'éveil pour les enfants scolarisés jusqu'à 12 ans, en dehors du temps scolaire. Il est déclaré auprès de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) d'Ille-et-Vilaine, et met en œuvre le projet éducatif élaboré par l'équipe d'animation et des bénévoles.

Les personnes qui exercent les fonctions de direction et d'animation sont salariées de l'association, et sont titulaires des titres ou diplômes requis par la réglementation.

Une assurance RESPONSABILITÉ CIVILE est souscrite auprès de GROUPAMA.

Toute nouvelle adhésion nécessite de constituer le dossier suivant :

Fiche de renseignement – Fiche sanitaire de liaison – Copie des pages du carnet de vaccination – Photo d'identité – Justificatif de quotient familial – Cotisation d'adhésion à l'association de 25 Euros (cotisation familiale annuelle).

Cette adhésion vaut également pour les autres activités de l'association (« petits futés », animations « petite enfance »).

oOo

Une force pour mieux vivre
la CSF
Confédération Syndicale des Familles